

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

PIX : plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques

Vous êtes élève, étudiant ou stagiaire en formation continue et vous vous posez des questions sur l'évaluation de vos compétences numériques sur la plateforme PIX ? Cette plateforme détermine si vous maîtrisez les savoir-faire définis par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). À la fin de l'évaluation, vous obtenez une certification de votre niveau de compétence. Nous vous présentons les informations à connaître.

Qu'est-ce que la plateforme PIX ?

PIX est un outil d'**évaluation** en ligne des compétences numériques. Vous pouvez y**développer** vos compétences numériques et obtenir une **certification** de votre niveau.

Elle vous concerne si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Collégien en classe de 3^e

Lycéen en classe de terminale

Étudiant des formations dispensées en lycée

Étudiant en formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur

Stagiaire de la formation continue délivrée par les services et établissements d'enseignement publics.

PIX détermine si vous maîtrisez les savoir-faire définis par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Quels sont les domaines de compétences évalués sur PIX ?

PIX évalue 16 compétences numériques dans les 5 domaines d'activité suivants :

Informations et données

Communication et collaboration

Création de contenu

Protection et sécurité

Environnement numérique.

Ces compétences sont fixées par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Comment se déroule l'évaluation sur PIX ?

Les règles diffèrent selon que vous êtes inscrit dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur ou que vous travaillez ou êtes en formation dans un établissement d'enseignement public.

L'évaluation des compétences numériques sur la plateforme PIX est **obligatoire** si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Élève en classe de 3^e

Élève en classe de terminale

Étudiant suivant des formations proposées au lycée.

Le chef d'établissement est chargé d'organiser la session d'évaluation.

À savoir

PIX remplace les niveaux « école », « collège » et « lycée » du brevet informatique et internet (B2i) depuis la rentrée scolaire 2019.

L'évaluation est **gratuite**.

Pour vous inscrire, vous devez créer un compte sur la plateforme en ligne :

Votre établissement scolaire vous précise les modalités d'organisation de l'évaluation.

À noter

Si vous suivez l'instruction dans la famille, vous devez trouver un centre de certification disponible et vous inscrire à une session.

- Inscription à la plateforme PIX

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent organiser l'évaluation des compétences numériques de leurs étudiants sur la plateforme PIX. Ce n'est pas une obligation.

À savoir

PIX remplace le niveau 1 de la certification informatique et internet (C2i) depuis la rentrée scolaire 2019.

L'évaluation est **gratuite**.

Pour vous inscrire, vous devez créer un compte sur la plateforme en ligne.

Si votre établissement n'organise pas l'évaluation, vous devez trouver un centre de certification disponible et vous inscrire à une session.

- Inscription à la plateforme PIX

Les services et établissements d'enseignement publics peuvent organiser l'évaluation des compétences numériques de leurs agents, en formation continue, sur la plateforme PIX. Ce n'est pas une obligation.

À savoir

en formation continue, PIX remplace le niveau « adulte » du brevet informatique et internet (B2i) depuis la rentrée scolaire 2019.

L'évaluation est **gratuite**.

Pour vous inscrire, vous devez créer un compte sur la plateforme en ligne.

Si votre employeur n'organise pas l'évaluation, vous devez trouver un centre de certification disponible et vous inscrire à une session.

- Inscription à la plateforme PIX

L'évaluation sur PIX donne-t-elle droit à une certification ?

Après l'évaluation sur PIX, une certification nationale de votre niveau de compétence vous est délivrée.

La certification obtenue est inscrite dans le livret scolaire si vous êtes élève de 3^e ou de terminale.

Diplômes

Et aussi...

- Collège : diplôme national du brevet ou certificat de formation générale
- Baccalauréat
- Diplômes professionnels (CAP, BP ...)

Pour en savoir plus

- PIX : évaluation et certification en ligne des compétences numériques
Source : Groupement d'intérêt public – Pix
- Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- Comment s'inscrire et passer la certification Pix ?
Source : Groupement d'intérêt public – Pix

Où s'informer ?

- Pour un complément d'information :
Établissement scolaire

Services en ligne

- Inscription à la plateforme PIX
Téléservice

Textes de référence

- Code de l'éducation : article D121-1
- Décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue
Cadre de référence des compétences numériques (CRCN)
- Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification Pix des compétences numériques
- Arrêté du 30 août 2019 relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F19608>